

Cela conduit même à s'interroger sur leur **capacité de jugement** et sur leur facilité à être manipulables. Même s'il est parfois nécessaire de se faire aider par des professionnels extérieurs cela ne doit pas conduire à un renoncement permanent comme celui auquel nous assistons.



Un certain nombre d'habitants, non élus, étaient prêts à apporter leur disponibilité et leurs possibles compétences à ces commissions mais, au début de son mandat, la maire n'avait rien trouvé de plus intelligent que de les éjecter sous de faux prétextes. Après les élections partielles de mars 2010 qui avaient vu l'arrivée de six nouveaux élus au conseil municipal. Nous avons espéré une amélioration du **lien mairie-habitants** d'autant plus que dans les engagements des trois nouveaux élus de Lumigny figuraient celui de remettre en place « **l'ouverture aux compétences des administrés dans les commissions** » et celui « **d'une information régulière à tous les administrés** ». Nous avons vu ce que valaient leurs promesses, nous n'avons pas noté de leur part de tentative sérieuse pour faire améliorer les choses.



Le lien mairie-habitants n'existe plus depuis bien longtemps, tout comme la relation de confiance.

Nous réclamons, que pour un sujet aussi important que l'assainissement, soient organisées des **réunions publiques** présentant les orientations futures et que les habitants puissent y donner leurs avis avant toute délibération irréversible.

Un autre sujet d'importance pour l'avenir de nos trois villages a commencé lui aussi à être traité en catimini. Il concerne l'avenir de **notre statut de villages associés**. Faut-il garder le statu quo, fusionner ou se séparer ? Un tel sujet ne mérite ni la précipitation ni l'absence d'information. **Pourquoi le traiter en fin de mandature ?**



Ce tract d'information a été réalisé par le collectif d'habitants de Lumigny, de Nesles et d'Ormeaux «**Clairement LNO**», association de fait qui a comme buts :



- Avoir une exigence de **clarté** pour la vie municipale.
- Observer avec **vigilance** les décisions du conseil.
- Promouvoir une meilleure **implication des habitants** dans la vie de notre commune.

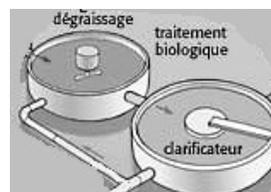
Faites nous faire part de vos remarques à l'adresse mail : **clairement\_lno@orange.fr**.

## Stations d'épuration, la mairie organise l'opacité.

Nous sommes un collectif d'habitants de nos trois villages qui en liaison étroite avec des élus (Guy François, Michèle Le Bon, ...) suit avec attention les décisions du conseil municipal.



S'il y a un sujet qui ne tolère pas l'absence de transparence, les approximations et la précipitation, c'est bien celui de l'assainissement.



Nos deux stations d'épuration arrivent en fin de vie. Il est donc normalement envisager de les remplacer en commençant par celle de Nesles, partagée avec Ormeaux et plus âgée que celle de Lumigny.

**Début 2010**, le cabinet Egis-Eaux était choisi pour aider la commune et pour amorcer les études préliminaires.

**En juin 2011**, une présentation orale et bâclée de ces premières études ainsi que des deux solutions envisagées pour remplacer la station de Nesles a été faite par la maire en moins de dix minutes lors d'une séance du conseil municipal.

La **première solution** consistait à construire, en remplacement de la station de Nesles, **une seule station** d'une capacité de 1100 EH (Equivalent Habitants) à proximité de l'actuelle.

La **deuxième solution** concernait la construction de **deux stations**, l'une à Nesles d'une capacité de 600 EH et l'autre à Ormeaux d'une capacité de 500 EH.

Dans les deux cas, la filière utilisant la filtration par roseaux serait privilégiée par rapport au lagunage et au procédé dit à « boue activée ».

La première solution était présentée comme étant la plus pertinente.



**A l'unanimité, le conseil municipal a voté et a retenu la première solution.**

La deuxième solution était écartée sauf si des prescriptions de l'Agence de l'eau ou du Conseil Général de Seine et Marne la rendaient nécessaire et avaient imposé un nouveau vote pour remettre en cause le choix initial.

**Fin septembre 2012**, la majorité du conseil municipal (deux voix contre et une abstention) a voté pour choisir l'assistant à maître d'ouvrage pour **la construction d'une station à Ormeaux**.

Nous avons déjà noté que le conseil municipal délibérait habituellement sans réel discernement mais là voter pour un choix contraire, à un an d'intervalle et sans se poser la moindre question, c'est absolument sidérant.

Aucune communication ni dossier n'a été transmis au conseil pour justifier et expliquer cette inversion entre les deux solutions.

Tout se passe comme si un(e) élu(e) tentait d'imposer ses choix personnels à un conseil municipal apathique et de les rendre irréversibles.

Il est à peine croyable que, ces quatre dernières années lors de deux ou trois séances du conseil, un sujet aussi primordial que le remplacement des stations n'ait totalisé qu'à peine vingt minutes de discussion.

Il n'est pas acceptable qu'un choix qui engage financièrement nos villages pour les trente ou quarante ans à venir puisse se faire dans la **précipitation** avec une pareille **désinvolture** et une telle **opacité**.

A quoi rime cette **manipulation** ? Pourquoi faire comme si le conseil avait choisi la seconde solution alors qu'il a voté pour la première ?

Si tant est qu'il existe, où est le rapport d'études préliminaires demandé au cabinet Egis-Eaux pour un coût de 28.000 € ?

Ce rapport se devait de fournir les éléments suivants :

- Un réel état des lieux et une définition des urgences entre la station de Nesles et celle de Lumigny, ce ne sont pas les habitants de la Mare l'Ami qui contrediront que cette dernière est dans un état de délabrement avancé.
- Un tableau comparatif des filières techniques envisagées et leur durée de vie et coût respectifs.
- **L'impact sur les finances de la commune et sur la facture d'eau des habitants** pour les deux solutions d'implantation. Les conséquences des doubles frais d'études, d'assistance, de délégation et de maintenance dans le cas du choix d'une station à Nesles et d'une autre à Ormeaux.

De même, si construire deux stations plus petites au lieu d'une seule ne représentait pas réellement un surcoût (nous en doutons très fortement) alors pourquoi ne pas les faire simultanément ?

Le Conseil Général ne peut pas subventionner les deux en même temps ? Si tel est le cas, est-ce raisonnable de repousser d'au moins cinq ans le remplacement de la station de Nesles alors que le dernier rapport de visi-



te de cette station, rédigé par les services du Conseil Général, indique qu'elle présente des fissures ? Qui va nous faire croire que l'allègement de la station de Nesles permettra de la prolonger aisément et fera que les fissures se résorberont toutes seules ?

Nous ne savons même pas si la station de Lumigny pourra attendre encore dix ou douze années supplémentaires.

Un élu a transmis par mail ces questions essentielles à l'ensemble des membres du conseil municipal, la seule réaction a consisté à lui indiquer qu'il y aurait des réponses dans le prochain bulletin municipal. Depuis quand des élus qui veulent comprendre la cohérence de la gestion municipale doivent-ils attendre d'hypothétiques réponses superficielles d'un bulletin municipal qui ne paraît au mieux que tous les deux ans ?

Comme la préfecture ne vérifie qu'isolément la légalité d'une délibération sans s'assurer de la compatibilité avec une précédente délibération, **la seule possibilité de voir ce dossier remis à plat** et d'obtenir les réponses à des questions capitales a été, pour les deux élus qui s'opposaient à la méthode, de faire **un recours collectif auprès du tribunal administratif de Melun** afin de demander l'annulation de la délibération de fin septembre 2012 car celle-ci ne respecte pas le vote de juin 2011.

Il ne s'agit pas du tout d'une opposition de principe au fait qu'éventuellement il pourrait être nécessaire de construire une troisième station à Ormeaux mais d'être certains que le choix définitif sera pour une fois, murement réfléchi, chiffré, argumenté et transparent.

Non seulement les habitants mais aussi la majorité des élus sont systématiquement mis devant **le fait accompli**.

C'est le mode de fonctionnement même des commissions, imposé par la maire, qui doit être repensé.

Il suffit de se remémorer la tragi-comédie générée, il y a plus d'un an, par la commission voirie avec son « projet d'aménagement » du stationnement à Lumigny.

La commission eau & assainissement a reproduit les mêmes dysfonctionnements, ne communique sur rien et ne fournit aux élus aucun compte-rendu de ses rencontres avec les services officiels.

Ces commissions sont laissées en errance et faute d'implication des autres élus membres, un élu y « gère » en solitaire son projet. De part son incapacité à maîtriser seul le sujet, il fait exagérément appel à des cabinets de conseil (deux différents pour l'assainissement), cela ne fait qu'accentuer la **déresponsabilisation des élus** en leur permettant de ne plus s'impliquer.

